

---

<b>CESER</b>	<b>: 30 janvier 2017</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>: 16</b>
<b>Document</b>	<b>: SRADDET</b>
<b>Orateur</b>	<b>: René LE PAPE</b>

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires – le SRADDET – est une responsabilité nouvelle pour les conseils régionaux. Nouvelle, mais aussi particulièrement structurante au vu de la diversité des thématiques que devra aborder ce schéma, depuis la gestion du foncier jusqu'à l'intermodalité, en passant par la biodiversité et la gestion des déchets.

Devant ce défi que représente la synthèse de tant de politiques publiques en un seul et unique document, nous exprimons trois vœux, qui, nous l'espérons, seront à l'esprit du plus grand nombre au cours des travaux d'élaboration du schéma.

- Premièrement, nous attendons du SRADDET qu'il soit un levier de développement pour les territoires de Bretagne, en complémentarité avec la Stratégie régionale de développement économique.
- Deuxièmement, dans le même ordre d'idée, nous souhaitons que les préconisations de ce futur schéma à portée prescriptive n'impose pas de nouvelles règles aux activités économiques. Les entreprises et producteurs agricoles bretons souffrent déjà de dispositions environnementales et sanitaires que ne connaissent pas leurs concurrents européens et qui entravent la concurrence et leur compétitivité.
- Troisièmement, nous souhaitons que ce document soit un instrument lisible, pragmatique et compréhensible par tous. Il est indispensable que le SRADDET évite le piège de la juxtaposition des schémas sectoriels existants et qu'il s'appuie sur une simplicité des règles générales énoncées dans le fascicule.

La feuille de route que nous communiquons aujourd'hui le Conseil régional est claire et nous en partageons les grands objectifs. Elle suscite néanmoins plusieurs réflexions de notre part.

La méthode de concertation envisagée par la Région est large. Louable en soi, cette volonté d'associer le maximum d'acteurs doit cependant être particulièrement encadrée pour être efficiente et éviter la génération d'un effet catalogue des plus dommageable à la construction d'un document synthétique. Pour une démarche efficace, il serait opportun qu'au cours des différentes phases de travail, une identification des parties prenantes principales soit réalisée pour chaque objectif et que celles-ci soient impliquées dans la concertation à la hauteur de leurs attentes et de leurs contributions.

Nous nous interrogeons ensuite sur la multiplicité des « espaces de concertation », des conférences, et de leur articulation avec la future « COP régionale ». Déjà 8 instances différentes sont proposées, nous faisant craindre un éparpillement des travaux et un manque de cohérence globale du SRADDET.

Enfin, nous notons le projet du Conseil régional de ne pas « viser l'exhaustivité » et de ne retenir que les « points essentiels ». Nous partageons cet objectif, qui facilitera la construction du document et permettra de ne pas se substituer aux responsabilités locales dans l'exercice de leur compétence.

Je vous remercie de votre attention.